

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 14 août 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 17 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance à 17 h 30.

L'ensemble des conseillers renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil.

203-08-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance :

1. Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation à la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour la réparation temporaire de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram
4. Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour la réparation permanente de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram
5. Résolution autorisant l'octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réparation de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram
6. Résolution autorisant l'octroi d'expertise géotechnique pour la réparation de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram
7. Résolution autorisant l'utilisation de la voie publique pour l'utilisation temporaire de conteneur à déchets
8. Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour une étude géotechnique dans la zone de l'émissaire pluvial situé près du 50 rue Onulphe-Peltier
9. Période de questions du public
10. Levée de la séance

----- ADOPTÉE -----

204-08-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour la réparation temporaire de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes survenues sur le territoire en date du 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que le ponceau menant à l'exutoire du réseau pluvial situé entre le 29 et le 35 de la rue Béram a provoqué le minage d'une large portion des terrains respectifs du 29 et du 35 de la rue Béram ;

CONSIDÉRANT que la situation risque d'être aggravée en cas de pluie et met alors en danger les fondations des résidences sises sur les terrains affectés ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, des travaux temporaires doivent être effectués pour remédier à la situation ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Les Excavations G. Allard inc. au montant approximatif de 50 000 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal décrète l'exécution des travaux.
3. QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Les Excavations G. Allard inc. au montant approximatif de 50 000 \$, taxes incluses pour la réparation temporaire de la conduite et l'exutoire pluvial entre les immeubles situés au 35 et 29 rue Béram à L'Épiphanie.
4. Ce contrat est octroyé de gré à gré en raison de l'urgence de la situation.
5. Cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- ADOPTÉE -----

205-08-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour la réparation permanente de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes survenues sur le territoire en date du 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une réparation temporaire sera effectuée, mais qu'une réparation permanente n'est pas possible sur le champ en raison du délai de commande du tuyau;

CONSIDÉRANT que la réparation temporaire comporte l'utilisation de pompes et de génératrices;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, la réparation permanente de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram doit être effectuée pour remédier à la situation ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Les Excavations G. Allard inc. au montant approximatif de 100 000 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal décrète l'exécution des travaux.
3. QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Les Excavations G. Allard inc. au montant approximatif de 100 000 \$, taxes incluses pour la réparation permanente de la conduite et l'exutoire pluvial entre les immeubles situés au 35 et 29 rue Béram à L'Épiphanie.
4. Ce contrat est octroyé de gré à gré en raison de l'urgence de la situation.
5. Cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- ADOPTÉE -----

206-08-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réparation de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes survenues sur le territoire en date du 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que le ponceau menant à l'exutoire du réseau pluvial situé entre le 29 et le 35 de la rue Béram a provoqué le minage d'une large portion des terrains respectifs du 29 et du 35 de la rue Béram ;

CONSIDÉRANT que la situation risque d'être aggravée en cas de pluie et met alors en danger les fondations des résidences sises sur les terrains affectés ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, des travaux temporaires et permanents doivent être effectués pour remédier à la situation ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'ingénierie de la firme EFEL Experts-conseils inc. au montant approximatif de 25 000 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour la réparation de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram à L'Épiphanie à la firme EFEL Experts-conseils inc. au montant approximatif de 25 000 \$, taxes incluses.
3. Ce contrat est octroyé de gré à gré en raison de l'urgence de la situation.
4. Cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

207-08-2024

Résolution autorisant l'octroi d'expertise géotechnique pour la réparation de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes survenues sur le territoire en date du 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que le ponceau menant à l'exutoire du réseau pluvial situé entre le 29 et le 35 de la rue Béram a provoqué le minage d'une large portion des terrains respectifs du 29 et du 35 de la rue Béram ;

CONSIDÉRANT que la situation risque d'être aggravée en cas de pluie et met alors en danger les fondations des résidences sises sur les terrains affectés ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation, des travaux temporaires et permanents doivent être effectués pour remédier à la situation ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'expertise géotechnique de la firme SOLMATECH INC. au montant approximatif de 25 000 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels d'expertise géotechnique pour la réparation de la conduite et l'exutoire pluvial entre le 35 et le 29 rue Béram à L'Épiphanie à la firme SOLMATECH INC. au montant approximatif de 25 000 \$, taxes incluses.
3. Ce contrat est octroyé de gré à gré en raison de l'urgence de la situation.
4. Cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

208-08-2024

Résolution autorisant l'utilisation de la voie publique pour l'utilisation temporaire de conteneur à déchets

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes survenues sur le territoire en date du 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que nombreuses propriétés ont été touchées et que les matériaux souillés doivent être retirés rapidement ;

CONSIDÉRANT que des conteneurs à déchets vont être utilisés par les propriétaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'utilisation de la voie publique pour l'utilisation de conteneur à déchets à la suite des inondations survenues le 9 août 2024.
3. QUE les conteneurs ne doivent pas nuire à la circulation, ils doivent être visibles pour les automobilistes de jour comme de nuit et leur usage est autorisé pour une période maximale de 14 jours.
4. Cette autorisation est temporaire et se termine le 9 septembre 2024.

----- A D O P T É E -----

209-08-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat pour une étude géotechnique dans la zone de l'émissaire pluvial situé près du 50 rue Onulphe Peltier

CONSIDÉRANT que la situation de l'exutoire P2 situé sur le terrain du 50 rue Onulphe-Peltier a été dégradé par les pluies abondantes du 9 août dernier ;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la conduite doit être effectué dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par la firme SOLMATECH INC. pour une étude géotechnique relativement à l'évaluation de risque de glissement de terrain potentiel à la sortie de l'émissaire pluvial de la Ville près de la propriété située au 50 rue Onulphe-Peltier au montant de 34 147,59 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal octroie un mandat à la firme SOLMATECH INC. pour une étude géotechnique relativement à l'évaluation de risque de glissement de terrain potentiel à la sortie de l'émissaire pluvial de la Ville près de la propriété située au 50 rue Onulphe-Peltier au montant de 34 147,59 \$, taxes incluses, selon son offre OSG1287-24 en date du 7 août 2024.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

210-08-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 17 h 46.

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière